



La démarche VAE

Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention du Diplôme de Visiteur Médical

Inscrit au Niveau II du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

« L'expérience professionnelle valorisée
par un diplôme »

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience consiste à reconnaître les compétences d'un candidat au regard de son expérience professionnelle.

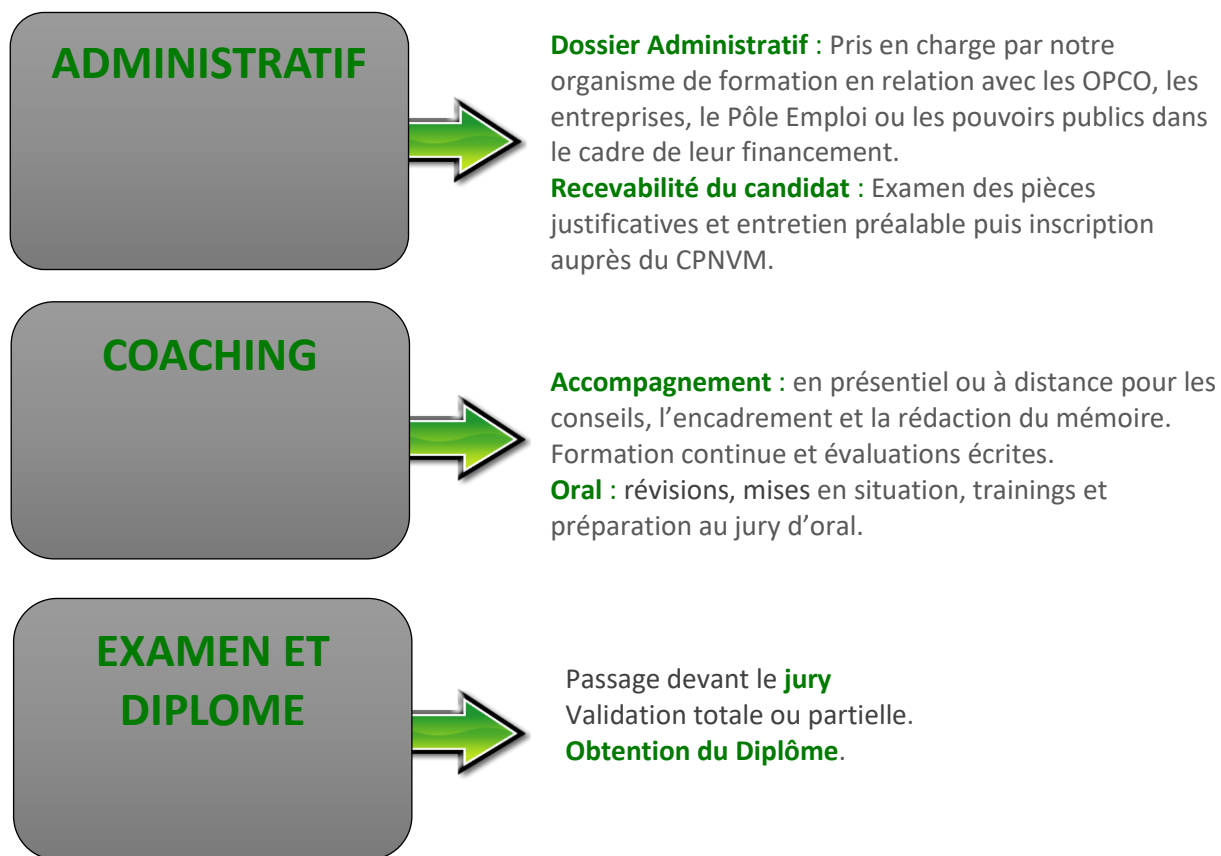
Ainsi, la démarche a pour but de délivrer une partie d'une certification professionnelle, en l'occurrence le Titre de Visiteur Médical, sans que le candidat ait à suivre la totalité des modules du référentiel de la formation initiale.

A qui proposer une V.A.E ?

- Vous êtes une entreprise du médicament, une entreprise de matériel médical, de diététique, de produits parapharmaceutiques ou cosmétiques ou bien un distributeur de produits pharmaceutiques en officine, vous êtes en relation directe avec les professionnels de santé.
Que ce soit dans le cadre de votre certification, d'un PSE, ou d'une demande individuelle de vos collaborateurs, vous pouvez anticiper et leur faciliter les procédures de VAE en vue de l'obtention de leur diplôme de la Visite Médicale (Niveau II, soit Bac+3).
- Vous exercez ou avez exercé le métier de Visiteur Médical ou Informateur Promotionnel dans une entreprise de la santé et vous souhaitez obtenir le diplôme de la Visite Médicale (Niveau II, soit Bac+3), dans le but de pérenniser votre emploi ou de pouvoir évoluer vers un autre poste.
- Vous exercez ou avez exercé le métier de Délégué Pharmaceutique et vous souhaitez pouvoir évoluer vers un poste de Visiteur Médical ou Informateur Promotionnel, vous avez besoin du diplôme de la Visite Médicale pour y parvenir.
- Vous exercez ou avez exercé le métier de Visiteur Médical ou de Délégué Pharmaceutique dans une entreprise de la santé mais vous avez le désir d'entreprendre des études supérieures nécessitant un prérequis de Niveau II, soit Bac+3.

La démarche V.A.E : Accessibilité et Etapes

La VAE est accessible à tout candidat ayant au moins 1 an d'expérience d'information promotionnelle au sein d'une entreprise du secteur de la santé dans les 10 dernières années. L'expérience sera jugée sur l'examen des pièces justificatives fournies par le candidat.



Le programme d'accompagnement à la VAE adapté au référentiel

❖ Le référentiel d'évaluation des compétences

Le jury : il est composé d'au moins 5 personnes, représentant l'Industrie Pharmaceutique, le CPNVM et les écoles de Visite Médicale. Il est souverain dans l'attribution de la validation des acquis de l'expérience après examen du dossier. Il interroge le candidat sur 8 unités de compétences et valide leurs connaissances.

Nos formateurs font régulièrement partie des jurys de VAE.

Les unités de compétences :

Unité 1 : scientifique

Unité 2 : réglementaire

Unité 3 : analyser les besoins des professionnels de santé

Unité 4 : communiquer et convaincre

Unité 5 : organiser et animer des actions de relations professionnelles

Unité 6 : organiser son activité

Unité 7 : analyser son activité et définir un plan d'action

Unité 8 : définir des priorités et des objectifs pour les visites et les actions de communication

❖ Le programme

L'accompagnement : en vue de la préparation à l'épreuve orale, cette démarche s'articule suivant différentes étapes :

- L'actualisation de leurs connaissances dans plusieurs domaines.
- La rédaction du dossier final : le référent VAE reste disponible tout au long de cet accompagnement pour aider, corriger et orienter le candidat (échanges téléphoniques, mails).
- La simulation de l'épreuve orale : conseils stratégiques sur le fond et sur la forme de l'exposé attendu et entraînement aux questions.

L'accompagnement théorique correspond au référentiel de compétences :

- Domaine scientifique : Choix des pathologies et questions scientifiques. Pharmacologie
- Recherche et développement du Médicament : l'AMM, règles de prescription et de délivrance du médicament, information et publicité du médicament, Loi HPST Santé...
- Le Visiteur Médical, acteur de santé : Responsabilité, Ethique, Charte, Loi DMOS.
- Pharmacovigilance : définition, objectifs et missions.
- Planifier et organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe
- Analyser et suivre son activité : GERS, plans d'actions et outils de la VM.
- Définir des priorités de relations professionnelles afin de corriger les résultats.

Durée totale de l'accompagnement : 3 à 6 mois

MODALITES PEDAGOGIQUES

L'accompagnement des apprenants tout au long du processus lié à cette démarche est proposé selon différentes modalités pédagogiques :

- En distanciel, asynchrone : dans le cadre d'un partenariat avec l'IFIS, nos candidats peuvent bénéficier de la plateforme e-learning Visae VM sur tous les aspects réglementaires métiers et du médicament.
- En distanciel, synchrone : formation en classes virtuelles et visioconférences.
- En présentiel : chaque module est enseigné sous forme de cours magistraux systématiquement suivis de travaux dirigés, de contrôles et selon les besoins d'exercices de communication.

❖ FORMATION EN E-LEARNING

Objectifs de formation :

A la fin de la session de formation, les apprenants seront capables de :

- Distinguer les médicaments des autres produits de santé,
- Donner la définition des différents statuts du médicament
- Expliquer les principales règles de publicité, de promotion, de distribution et de délivrance du médicament
- Expliquer les règles de fixation des prix des médicaments
- Expliquer les obligations de délégué pharmaceutique en matière de pharmacovigilance, de relations professionnelles et de déontologie

Moyens pédagogiques :

Les apprenants réalisent la formation à partir d'une plateforme en ligne compatible tous écrans (e-learning VisaeVM®).

L'IFIS, partenaire de GEMS, adresse un mail personnel à chaque apprenant afin qu'il crée son mot de passe lui permettant d'avoir accès à la plateforme. Une fois le mot de passe créé, le parcours s'affiche.

Il est possible de répondre à ce mail pour demander toute aide dans la formation.

L'apprenant peut visualiser, en ligne, les formations sans limite dans le temps, et à son rythme.

Les évaluations sont illimitées afin de pouvoir s'entraîner.

Le parcours peut être réalisé plusieurs fois, dans l'ordre souhaité.

Chaque module dure 30 minutes et présente des approches pédagogiques variées :

- Scénettes : En début de module et parsemées au sein du module. Une approche décalée pour mettre en avant les points importants dans la formation.
- Vidéos : Plusieurs vidéos dans chaque module qui met en scène un délégué médical. Le point de vue d'un délégué médical sur un concept, une thématique importante dans sa pratique professionnelle.
- Quizz, synthèses : Une gamification de la formation : un challenge à relever pour « s'amuser » et se préparer à l'évaluation finale. Les questions du jeu sont différentes de la base de questions pour l'évaluation.
- Une préparation à l'évaluation finale : conformément à la charte, la base des questions d'entraînement est différente de la base des questions de l'évaluation finale.

1, rue Augustine Variot 92240 MALAKOFF – TEL : 01 49 09 09 86 - MAIL : magalibrot@wanadoo.fr

SARL au capital de 7 622 € - RCS PARIS : B 392 802 484 – SIRET : 392 802 484 00049 – CODE APE : 8532 Z

Mise à jour du 23/11/2020

L'accès à ces modules comprend également des simulations immersives de visites virtuelles afin d'évaluer à distance les compétences des candidats.

Ces modules répondent aux exigences de la charte :

- les contenus sont mis à jour en temps réel ;
- Les questions des évaluations de connaissance sont en double aléatoire, avec un suivi avancé des résultats sur la plateforme (nombre d'essais, temps, notes, qualité des réponses, etc.).

Moyens d'évaluation :

Base minimale de 140 questions structurée par thème, tirage aléatoire de 10 questions sur 30 questions par thème. Un positionnement en ligne pour cibler les besoins individuels réels selon un score seuil fixé.

Certification par une évaluation de connaissances par thème et une évaluation de compétences/simulation. Cette évaluation de compétence n'est pas obligatoire dans le cadre de la charte.

Toutes les données (résultats, bilans, graphiques, attestations) sont envoyées à GEMS, au terme de la formation, et tous les 7 jours au fil de l'eau.

Une assistance technique et pédagogique appropriée est mise à la disposition des apprenants dans leur parcours via une adresse mail dédiée (a.delaporte@ifis.fr).

Durée : 13 heures

Contenu :

- Charte et certification

- Les points clefs et les objectifs de la charte
- La charte en pratique
- Déontologie et responsabilités des différents acteurs

- DMOS

- Les obligations tarifaires et respect des règles de déclaration et d'autorisation
- La déontologie et transparence des liens
- Les sanctions

- Pharmacovigilance

- Définition et organisation de la pharmacovigilance en France et Europe
- La notification des cas
- Le Plan de gestion des risques (PGR)
- Les obligations du laboratoire (titulaire d'AMM ou exploitant)
- Les enquêtes de PV
- La réclamation produit

- Environnement/Réglementaire

- Le médicament : classe de médicaments, règles de prescription et délivrance, bon usage du médicament
- Les modalités de prise en charge du médicament
- Règles de publicité, de promotion et de distribution du médicament
- Bon usage du médicament
- Liste positive
- Organisation du système de santé en France

❖ FORMATION EN CLASSES VIRTUELLES

Objectifs de formation :

A la fin de la session de formation, les apprenants seront capables de :

- D'expliquer l'environnement scientifique et médical de la pathologie choisie
- D'analyser les principes de pharmacologie pour chaque spécialité
- Distinguer les médicaments des autres produits de santé,
- Donner la définition des différents statuts du médicament
- Expliquer les principales règles de publicité, de promotion, de distribution et de délivrance du médicament
- Expliquer les règles de fixation des prix des médicaments
- Expliquer les obligations de délégué pharmaceutique en matière de pharmacovigilance, de relations professionnelles et de déontologie

Moyens pédagogiques :

Cette partie de la formation est réalisée en synchrone, avec la présence du formateur via un outil de visio-conférence, par groupes d'apprenants.

La durée d'une session de classe virtuelle est de 2 heures maximum.

Les modules qui seront abordés porteront sur toutes les connaissances en scientifique, en pharmacologie, en réglementaire et en pratique terrain pouvant faire l'objet de questions, selon le programme joint en annexe.

L'objectif global de la formation est de transmettre des connaissances théoriques, scientifiques et réglementaires aux apprenants. Cela implique l'utilisation d'une méthode pédagogique plutôt expositive.

Toutefois, le formateur crée des moments d'échanges interactifs, notamment au début des séances, en utilisant la méthode interrogative. Cela permet :

- à l'apprenant de participer et d'interagir avec le groupe et le formateur,
- au formateur d'avoir une idée sur le niveau de connaissances des apprenants et d'apporter du rythme à la séance en sollicitant leur participation et leur réflexion.

L'alternance de ces deux méthodes permet de favoriser la motivation des apprenants à la fois grâce à leur participation et à la mémorisation par la répétition.

Les éléments d'apprentissages sont présentés via l'outil de visio-conférence, par un partage de documents sous format power point. Des ressources formatives et des supports pédagogiques sont transmis par mail aux apprenants en fin de séance.

Le formateur utilise principalement les techniques suivantes : l'exposé, et les échanges/discussions au travers des expériences terrain.

Des feuilles de présence sont signées par les apprenants et le formateur. Celles-ci sont conservées par GEMS et des copies seront remises à l'entreprise et à l'OPCO.

Durant toute la durée de la formation, chaque apprenant sera contacté individuellement afin de décider de son choix de pathologie et de l'orientation donnée à son dossier (encadrées par un formateur scientifique et un formateur professionnel).

À l'issue de ces 12 heures, chacun des apprenants sera en possession des ressources formatives reprenant l'ensemble des notions enseignées et révisées durant la semaine ainsi que toutes les questions s'y référant susceptibles d'être posées, qui lui seront transmises par mail.

Moyens d'évaluation :

Des évaluations formatives sont prévues tout au long des apprentissages, ce qui permet au formateur d'une part de détecter les éventuelles difficultés de l'apprenant afin de lui venir en aide, et d'autre part, de valider au fur et à mesure la compréhension des connaissances.

Ces évaluations sont réalisées par des mises en évocation, des demandes de synthèses régulières aux apprenants et des quiz tout au long de la séance.

Chaque groupe a un formateur référent (médecin/pharmacien) qui sera en charge du suivi du parcours des apprenants et pourra être joignable à tout moment par mail et par téléphone, afin d'apporter un support pédagogique complémentaire. Une assistance supplémentaire pourra être envisagée en cas d'indisponibilité du référent. Toute demande d'assistance devra être traitée dans l'heure qui suit.

A l'issue de la formation, GEMS délivrera à l'apprenant une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Durée : 12 heures

Contenu :

Visio-conférence : Atelier rédaction dossier

- Conseils et recommandations à la rédaction du dossier
- Aide à la recherche de preuves et à la construction des unités de compétences

Visio-conférence : Session Règlementaire Métier

- Révision Charte, DMOS, Transparence (unité 2)
 - Synthèse et mise en cohérence des différents textes et réglementation
 - Matériel : « Charte, Synthèse DMOS transparence »
 - Revue de l'ensemble des questions susceptibles d'être posées à l'oral
 - Jeu de questions réponses à partir du diaporama ppt commenté par formateur
 - Matériel : « Questions orales charte 20 »
- Le métier de VM et Informateur Promotionnel, préparation à la rédaction des unités 4, 5, 6, 7, 8 du dossier
 - GERS et outils de la VM
 - Analyser les besoins et préoccupations des Professionnels de Santé et construire un échange approprié
 - Planifier et organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe
 - Organiser et animer des actions de communication et développer des missions professionnelles
 - Analyser l'activité et définir un plan d'action en fonction de la stratégie de l'entreprise

Visio-conférence : Session Scientifique et Médicale

- Environnement scientifique :
 - Pathologie et produit à définir

Visio-conférence : Session Enseignement règlementaire médicament

- Organisation du système de santé en France :
 - Organisation de l'offre de soins sur le territoire
 - Les instances Nationales et Régionales : Rôle des autorités de tutelle nationales et régionales, le ministère de la santé, les ARS,
 - Les réformes, leurs impacts : loi Bertrand, loi HPST, loi de modernisation du système de santé, ma santé 2022
 - Le parcours de soin,
 - Les différents interlocuteurs en ville ou à l'hôpital (médecin, pharmacien, paramédicaux, Chef de pôle, chef de service, chef de clinique) et leurs interactions
- Utiliser et prendre en compte la réglementation pharmaceutique et économique lié au médicament
 - Règles de prescription et de délivrance du médicament
 - RCP, Fiche Produit, avis de la commission de transparence
 - Le dossier d'AMM
 - Remboursement et prix d'un médicament (SMR, ASMR,...)
 - Règles de publicité, de promotion et de distribution du médicament

Visio-conférence : Session Pharmacovigilance, Pharmacologie

- Pharmacovigilance
 - Définir les principaux termes utilisés
 - Décrire l'organisation, les missions et les objectifs
 - Rôle des visiteurs médicaux
- Pharmacologie
 - Pharmacocinétique, Pharmaco galénique, Pharmacologie, Pharmacodynamie

❖ ACCOMPAGNEMENT POUR LA PREPARATION A L'EPREUVE ORALE

Objectifs de l'accompagnement :

A la fin de l'accompagnement, les apprenants seront capables de :

- Rédiger leur dossier final sur les 8 compétences à valider en utilisant leur expérience et les recommandations fournies par le corps enseignement conformément aux exigences du CPNVM dans le cadre de cette VAE
- Se présenter en valorisant leurs connaissances et leur professionnalisme adaptés au référentiel de formation du diplôme de la Visite Médicale
- Répondre aux questions posées par le jury sur les aspects scientifiques et réglementaires liés à leur dossier ainsi que sur les compétences acquises durant leur parcours professionnel

Moyens pédagogiques :

Dans un 1er temps, les apprenants sont accompagnés par GEMS pour la rédaction du dossier mémoire et pour le suivi de l'avancée des travaux du dossier jusqu'à sa finalité.

Cet accompagnement est individuel et est réalisé par téléphone et par visio-conférence, selon le processus suivant :

- Chaque apprenant reçoit en amont le module de formation correspondant à la pathologie choisie et accompagné de QCM, de QROC et réponses sous format électronique afin de lui permettre de démarrer la rédaction du dossier (notamment unités de compétence 1 et 2).
- Une demi-heure de coaching individuel par un référent est prévue jusqu'à la réalisation définitive du dossier.
- Durant cet accompagnement, le référent apporte ses recommandations et ses conseils individuels sur chacune des unités de compétence afin de superviser de manière conviviale le fond et la forme.
- Des échanges par mail avec retour obligatoire des ébauches avant chaque séance de coaching prévue sont mis en place ainsi que des créneaux d'échanges et questions/réponses avec le formateur.
- Une attention particulière est portée sur la partie « projet » du dossier final afin que celui-ci soit personnalisé et positif.
- Chaque dossier est relu afin de corriger les fautes de français, d'orthographe et de syntaxe avant l'envoi sous format électronique.
- Lorsque le dossier aura été validé par le référent, le feu vert sera donné à l'apprenant afin qu'il le transmette à GEMS sous format pdf dans un 1er temps puis sous format papier dans un deuxième temps.

Dans un 2ème temps, les apprenants sont préparés à l'épreuve orale par un entraînement à l'oral, des mises en situation et des trainings en visio-conférence par groupe de 5 collaborateurs maximum durant 2 heures, suivis de sessions de questions/réponses collectives d'une heure sur un total de 4 séances.

1, rue Augustine Variot 92240 MALAKOFF – TEL : 01 49 09 09 86 - MAIL : magalibrot@wanadoo.fr

SARL au capital de 7 622 € - RCS PARIS : B 392 802 484 – SIRET : 392 802 484 00049 – CODE APE : 8532 Z

Mise à jour du 23/11/2020

Durant cette étape, différents moyens et techniques pédagogiques sont utilisés :

- Mise en situation d'épreuves VAE
- Trainings et simulation
- Questions croisées sur les différentes unités à valider
- Questions personnalisées en fonction des pathologies et des traitements
- Analyse des présentations en utilisant le guide du jury
- Conclusion en fixant des objectifs et des recommandations individuelles
- Bilan et questionnaire de satisfaction

L'exercice sera répété autant de fois que nécessaire sous la responsabilité des formateurs en préparation orale.

Moyens d'évaluation :

Evaluation et préparation orale

Sous forme de simulations et de trainings individuels en 2 phases, en visio-conférence :

- Des questions/réponses sur le domaine de pathologie et le traitement choisi, la pharmacologie, pharmacocinétique et pharmacodynamique adaptées et tous les aspects réglementaires environnement et réglementaires métier
- Mise en situation dans les conditions réelles d'épreuve (durée, contenu, forme, présentation, posture) face à 2 ou 3 formateurs, à l'aide d'une grille d'évaluation prenant en compte les critères suivants : la présentation générale, les aptitudes à la communication : qualité de l'écoute, capacité à convaincre, discours clair et structuré, richesse et qualité du vocabulaire, gestuelle adaptée, maîtrise de l'émotivité.
- Certains de nos formateurs font partie des jurys de VAE depuis leur mise en place par le CPNVM.

Suite aux évaluations, les formateurs apporteront leurs recommandations et leurs conseils pour une présentation rigoureuse, éthique et dynamique, correspondant au métier de Visiteur(se) Médical(e).

Durée : 24 heures

Contenu :

- Aide à la rédaction du mémoire et suivi individuel en visio-conférences pour l'avancée des travaux du dossier jusqu'à sa finalité (14 heures) :

Phase 1 : Conseils sur le fond et sur la forme, soutien à l'aide de supports, de schémas et de liens pédagogiques

Phase 2 : lecture, propositions et recommandations sur la rédaction et la présentation

Phase 3 : relecture et corrections

Phase 4 : Réception du dossier finalisé sous format électronique

Phase 5 : Acheminement et contrôle de l'envoi du dossier dans les délais auprès du CPNVM

- Entraînement à l'oral (12 heures) :

mises en situation avec simulation de jury, trainings en visio-conférence jusqu'à la maîtrise totale du discours et de la présentation des connaissances et compétences attendues

En cas de non-validation d'une ou plusieurs unités de compétences lors de l'épreuve orale, le candidat garde le bénéfice des unités acquises et a 5 ans pour valider celles qui ne l'ont pas été.

1, rue Augustine Variot 92240 MALAKOFF – TEL : 01 49 09 09 86 - MAIL : magalibrot@wanadoo.fr

SARL au capital de 7 622 € - RCS PARIS : B 392 802 484 – SIRET : 392 802 484 00049 – CODE APE : 8532 Z

Mise à jour du 23/11/2020

Une équivalence, totale ou partielle, du titre de Visiteur Médical peut être obtenue via la reconnaissance de certains diplômes :

- Partielle si le candidat possède un diplôme scientifique (certains BTS scientifiques, Licence et diplômes de professionnels de la santé : médecin, infirmier, kinésithérapeute,...)
- Totale si le candidat possède en plus un Master en Marketing et Management de la Santé

❖ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les locaux recevant les stagiaires sont adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap.
Pour toute question sur l'accès à nos formations, GEMS met à disposition un référent chargé de répondre aux demandes de ces personnes.

Notre équipe et nos partenaires formateurs

Feriel DJEBAR, Pharmacien formateur Responsable Qualité
Ida SABBAH, Pharmacien Biologiste formateur
Marie Pierre WURTZ, Pharmacien formateur
Alain BOSCHER, Médecin formateur
Michel COZIC, Médecin formateur

Directeur GEMS : Magali BROT WEISSENBACH

Responsable Administration GEMS : Isabelle RASANDIMANANA

Contact PSH : Valérie BIDERMANAS

GEMS
1, rue Augustine Variot
92240 MALAKOFF
01 49 09 09 86
magalibrot@wanadoo.fr
www.gemsvm.fr